

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 17/06/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 1^{ER} JUIN 2021

2021.025 – APPROBATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DES CO-PILOTES DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DES BOUCHES-DU-RHONE, LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES ET LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET DE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET AUTORISATION DE MISE EN CONCURRENCE

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires	Suppléants	Procurations	Absents	
15	1	6	9	22 Pour

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Gérard QUAIX (suppléant),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Bernard WIBAUX,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES,

TPA : Monsieur Max GILLES, Madame Corinne CHABAUD,

CCVBA : Madame Pascale LICARI,

Procurations : Madame Pascale LICARI à Madame Anne PONIATOWSKI ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN ; Monsieur Lucien LIMOUSIN à Monsieur Michel PECOUT ; Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET ; Monsieur Jean-Michel JALABET à Monsieur Gérard ; Monsieur Max GILLES à Monsieur Yves PICARDA.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Dans ce cadre, il est proposé la mise à disposition d'un conseil technique auprès des communes afin de les accompagner dans leurs démarches de restauration collective durable, réalisé par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour ce faire, un groupement de commandes est créé entre le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour passer et exécuter ce marché de conseil technique qui pourra être mis à disposition des communes du territoire notamment. Par ce biais, chaque copilote pourra commander les prestations inhérentes aux communes de son territoire.

Le groupement de commande est prévu pour une durée de 3 ans. Le montant estimatif sera précisé lors de l'élaboration du marché par computation des besoins des différents membres du groupement.

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

1° - VALIDER les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en faveur de la Restauration Hors Domicile (RHD) durable, dont le PETR est désigné coordonnateur, telle qu'annexée ;

2° - RECOURIR à un marché de prestations intellectuelles (inférieure à 214 000 € HT) en application des articles R. 2124-1 et R. 2324-4 du Code de la Commande Publique ;

3° - PRÉCISER que les crédits en recettes et dépenses seront portés au Budget 2021 du PETR.

LA DÉLIBÉRATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le Président

